

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISÈRE)

L'an deux mil dix-sept le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2017

*Présents : Céline REVOL (Maire), Jennifer SEVE, Bernard TRILLAT, Chantal PEGOUD, René HUBERT (Adjoints), Françoise BOUCHER, Patrick CHATAIN, Yves DURET, Louis LE GUILLOU, Bernard PIERRE, Martine RIZZON, Myriam TRILLAT, Marc RIBET, Isabelle QUEYRON, Florent PEYRAUD-MAGNIN et Elodie CHABOUD prennent part au conseil en cours de séance (Conseillers Municipaux).*

*Absents : Hervé GROLEAU (donne pouvoir à Isabelle QUEYRON), Nathalie REVOL (donne pouvoir à Bernard TRILLAT), Edith ROUX (donne pouvoir à Martine RIZZON)*

*Secrétaire de séance : Jennifer SEVE*

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 12, en nous informant de l'inauguration du lavoir du Martinet qui s'est déroulé le samedi 30 septembre 2017 et des travaux terminés chemin du Fayet.

N'ayant aucune remarque particulière quant au compte-rendu de la précédente séance, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Renfort personnels cantine et garderie** (délibération n° 2017-97)

Madame Le Maire nous informe qu'il est nécessaire de prévoir du renfort en personnel pour les services périscolaires, ceci pour faire face au besoin temporaire d'accroissement d'effectif principalement à la cantine et pour pallier aux absences éventuelles des agents. Le Maire nous informe que ces recrutements ne sont pas immédiats.

### **Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents**

- **Accepte** de prévoir du renfort de personnels aux services périscolaires,
- **Charge** le Maire des formalités liées à cette décision.

### **Convention Ludothèque Le Pont-De-Beauvoisin (Isère)** (délibération n° 2017-98)

Chantal PEGOUD, Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires nous informe qu'un accord de principe est fait avec la ludothèque de Le Pont-De-Beauvoisin (Isère) en attendant la convention. Il n'y a pas assez de jeux à la garderie, pour cela nous empruntons 6 jeux tous les 15 jours à la Ludothèque pour une cotisation annuelle de 20 euros net à l'année ainsi que 50 euros net de caution.

### **Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents**

- **Accepte** l'accord de principe en attendant la convention,
- **Charge** le Maire des formalités liées à cette décision.

Florent PEYRAUD-MAGNIN prend part à la séance à 19 heures 19. Le Conseil passe alors à 15 conseillers présents.

#### **Convention de stage** (délibération n° 2017 – 99)

Le Maire nous informe qu'une élève de 3ème du Collège Jeanne d'Arc Le Pont-De-Beauvoisin (Isère) viendra en stage sur la commune du 05 au 09 février 2018. Une convention de stage doit être signée entre le Collège et la commune de Romagnieu. Celle-ci effectuera son stage à la cantine, à la garderie du matin et du soir, à l'espace culturel ainsi qu'en mairie.

#### **Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents**

- **Accepte** la convention de stage entre le Collège Jeanne d'Arc Le Pont-De-Beauvoisin (Isère) et la commune de Romagnieu,
- **Charge** le Maire des formalités liées à cette décision.

Elodie CHABOUD prend part à la séance à 19 heures 20. Le Conseil passe alors à 16 conseillers présents.

#### **Achat matériel cantine et groupe scolaire** (délibération n°2017 – 100)

Chantal PEGOUD, Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires nous informe que la cantine a besoin de matériel notamment des pichets en plastique (les poignées sont plus ergonomiques) ainsi que des corbeilles en inox. Celle-ci nous présente un devis d'Henri Julien d'un montant de 132,05 euros TTC.

L'Adjointe au Maire nous présente aussi un devis de CARRE concernant un aspirateur Miele pour le ménage à l'école car l'actuel n'est pas maniable et encombrant. L'ancien aspirateur sera ensuite donné au service technique. Le montant du devis est de 228,78 euros TTC.

Un troisième devis de Conforama nous est présenté pour un montant de 71,98 euros TTC, concernant deux petits meubles afin d'y stocker les gobelets des enfants à l'école.

#### **Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte** le devis d'Henri Julien d'un montant de 132,05 euros TTC concernant l'achat de matériel à la cantine, celui de CARRE pour l'aspirateur d'un montant de 228,78 euros TTC ainsi que celui de Conforama pour les deux petits meubles d'un montant de 71,98 euros TTC.
- **Charge** le Maire des formalités liées à cette décision.

#### **Participation financière gymnase Saint-Genix/Guiers et Aoste** (délibération 2017 - 101)

Madame le Maire nous indique que les Communes, anciennement membres du Syndicat intercommunal du collège (dissous le 08 janvier 2016) et dans lesquelles sont domiciliés les élèves du collège « La Forêt » à Saint-Genix/Guiers, participent annuellement au frais de fonctionnement des gymnases. La participation pour l'occupation du gymnase d'Aoste était pour 8 enfants de 82,72 euros TTC pour l'année scolaire 2015 – 2016. L'occupation du

gymnase de Saint-Genix/Guiers pour l'année scolaire 2016 – 2017 était pour 5 enfants de 183,60 euros TTC. Le montant total est de 266,32 euros TTC versé à Saint-Genix/Guiers.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide** de participer financièrement pour l'occupation des deux gymnases des élèves du collège « La Forêt » domiciliés sur la commune pour un montant de 266,32 euros TTC.
- **Charge** le Maire des formalités liées à cette décision.

**Devis matériel** (délibération 2017 - 102)

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire nous informe que les balais de la balayeuse sont défectueux. Ils proposent deux devis. Le 1<sup>er</sup> de CHAVANEL AGRI d'un montant de 2165,86 euros TTC et le 2<sup>ème</sup> chez BOUVIER d'un montant de 887,88 euros TTC. Celui-ci nous présente également un devis pour la pince croco pour godet d'un montant de 2364 euros TTC chez BOUVIER.

Bernard TRILLAT nous informe également que la remorque a été récupérée chez JP CONSTRUCTION.

Madame le Maire nous informe à son tour que la commission bâtiments travaille à la mise en sécurité du petit matériel à l'intérieur du local technique.

**Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :**

- **Valide** le devis d'un montant de 887,88 euros TTC pour les balais de la balayeuse, ainsi que le devis d'un montant de 2364 euros pour les pinces croco pour godet TTC chez BOUVIER.
- **Charge** le Maire de formalités liées à cette décision.

**Base de loisirs**

Jennifer SEVE nous informe que l'état des lieux a été fait avec le locataire-gérant de la base de loisirs, celui-ci a informé qu'il ne renouvelerait pas sa demande pour la gérance à la base de loisirs l'année prochaine. Un appel à candidature va être fait.

Trois cross auront lieu à la base de loisirs :

- Le 1<sup>er</sup> du Collège de Saint-Genix/Guiers aura lieu le mardi 17 octobre 2017
- Le 2<sup>ème</sup> du Collège Jeanne d'Arc aura lieu le jeudi 19 octobre 2017
- Le 3<sup>ème</sup> du district UNSS aura lieu le mercredi 15 novembre 2017 l'après-midi.

**Devis bancs communaux** (délibération 2017 – 103)

Jennifer SEVE, Adjointe au Maire propose 3 devis concernant la réfection de l'ensemble des bancs communaux, au nombre de 26.

- 1<sup>er</sup> devis Ebenisterie Blanc d'un montant de 2712 euros TTC
- 2<sup>ème</sup> devis PIC BOIS d'un montant de 4560 euros TTC
- 3<sup>ème</sup> devis GALLIN BOIS pour un montant de 1585,07 euros TTC

**Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents,**

- **Accepte** le devis de GALLIN BOIS pour un montant de 1585,07 euros TTC,
- **Charge** le Maire des formalités liées à ces décisions.

**Marquage arrêt de bus** (délibération 2017 – 104)

Bernard TRILLAT nous présente deux devis concernant le marquage des arrêts de bus en peinture jaune.

- 1<sup>er</sup> devis SARL FAR pour un montant de 480 euros TTC pour 8 arrêts de bus
- 2<sup>ème</sup> devis PROXIMARK pour un montant de 708 euros TTC pour 7 arrêts de bus

**Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents,**

- **Accepte** le devis de SARL FAR pour un montant de 480 euros TTC pour 8 arrêts de bus,
- **Charge** le Maire des formalités liées à cette décision.

**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** (délibération n° 2017 – 105)

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le rapport de la CLECT a été communiqué aux élus municipaux en annexe au rapport de synthèse des projets de délibération.

En conséquence, elle propose l'approbation de ce rapport et du montant de l'attribution de compensation définitive d'un montant de 64 017 euros TTC pour l'année 2017 pour la commune de Romagnieu.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le rapport de la CLECT,
- **Approuve** le montant de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2017 tel qu'il est présenté dans le rapport d'un montant de 64 017 euros TTC,
- **Autorise** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Urbanisme et réseaux**

Madame le Maire nous fait part d'un permis de construire délivré cette année, sise chemin de Borgeron. Un courrier a été adressé au constructeur afin qu'il modifie les plans annexés à ce permis car celui-ci demande un raccordement aux réseaux d'eaux pluviales communales, alors que ce réseau est inexistant sur ce chemin. Idem pour le recul du portail qui n'est pas conforme au règlement de la parcelle.

Madame Céline REVOL nous informe également que des permis ont été délivrés en 2016 sise chemin de Chanet et que le constructeur n'a pas tenu compte des arrêtés. En effet il était noté sur ceux-ci que les parcelles n'étaient pas desservies par les réseaux d'eaux pluviales or sur les plans celui-ci n'a pas tenu compte de cet avis et a dessiné un raccordement d'eaux pluviales sur les voies communales. Une réunion a eu lieu en Mairie le vendredi 06 octobre 2017 avec les

propriétaires et riverains de ce chemin. Le compromis est que chacun gère ses eaux pluviales avec un puit perdu sur son terrain. La commune va faire une tranchée de 30 mètres de long sur le chemin de Chanet, afin de contenir les eaux de ruissellement. Un devis a été demandé à PL FAVIER. Le montant de celui-ci s'élève à 3980 euros TTC.

### **Projet aménagement aires d'autoroutes**

Deux permis de construire ont été reçus en Mairie concernant la rénovation des deux aires de service. Le 1<sup>er</sup> reçu en Août concerne l'aire de service du Guiers autoroute A 43 sens Chambéry-Lyon et le 2<sup>ème</sup> reçu en Octobre concerne le réaménagement de l'aire de Romagnieu, Autoroute A43 sens Lyon-Chambéry. Madame le Maire informe son conseil que ces permis sont à leurs dispositions s'il le souhaite.

### **Désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles du CDG 38**

Madame le Maire informe le Conseil de la désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles du CDG 38. Il faut pour cela l'accord des autres collectivités. Le Conseil approuve cette demande de désaffiliation.

### **Planification des réunions de Conseils**

Madame le Maire demande à l'assemblée de changer le jour du conseil qui est le jeudi pour le mardi, pour une meilleure organisation du travail interne et pour respecter le délai d'affichage.

### **Questions diverses :**

Le Maire nous informe qu'une deuxième lettre de relance et mise en demeure a été envoyée à la propriétaire sise route d'Aoste RD 82 pour évacuation des véhicules le long de la RD 82. La gendarmerie en a été informée. Concernant l'élagage des haies route d'Aoste, un compromis a été fait entre les propriétaires et la commune, les haies seront élaguées « en attendant » de 3,5 à 4 mètres. Madame le Maire nous informe qu'actuellement les haies font 15 mètres de hauteur.

Madame le Maire nous fait part d'une enquête réalisée auprès des agents pour savoir s'ils étaient intéressés par une mutuelle santé avec participation employeur. De cette enquête, ressort que 5 titulaires sont intéressés et 4 non. Après réflexion, il n'y aura pas de suite à donner à ce dossier.

Madame le Maire nous informe également que deux subventions nous sont octroyées, la 1<sup>er</sup> du Département d'un montant de 19 859 euros pour le rétablissement des voies de communication suite aux dégâts d'orages du 03 juin 2017 et la 2<sup>ème</sup> d'un montant de 11 000 euros de la Région concernant l'aménagement de la base de loisirs.

Céline REVOL nous informe de l'avis favorable du Comité Technique « Patrimoine de Proximité » concernant la réhabilitation complète de la cure, cet avis ne vaut pas attribution de la subvention donc en attente de celle-ci.

Céline REVOL nous fait part de son rendez-vous chez Me Saramito le jeudi 19 octobre 2017 concernant le dossier Grand'Ile (qui est en litige depuis 1976) afin de trouver une solution rapidement. Elle nous informe aussi de la signature à la fin du mois d'octobre chez le notaire avec Monsieur DUVERT Patrick concernant les échanges de parcelles route du Vorget/lac.

Madame le Maire nous informe qu'un mail a été envoyé à Madame la Présidente de l'Association Saint-Christophe de Romagnieu afin de faire un point sur le devenir de cette salle. Nous attendons la réponse de Madame la Présidente.

Céline REVOL soulève à nouveau la question du relogement du Père Denis pendant la réhabilitation de la cure. Elle souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement.

René HUBERT nous fait part de sa visite le mardi 03 octobre 2017 avec les Adjointes et Madame le Maire à Chazay dans le Beaujolais, d'une salle polyvalente réalisée par le constructeur MATHIS. Cette visite a permis aux élus de se projeter pour la future construction de la salle socio-éducative sur la commune.

René HUBERT nous informe du compte-rendu du SIVU du gymnase Pravaz. Important projet de rénovation des sols dans trois salles. Celui-ci félicite le beau travail de la Présidente Dominique CHAIX.

Madame Le Maire nous fait part de la fusion d'absorption du Tennis club de Romagnieu avec celui de Saint-Genix/Guiers. Attente de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 13 octobre 2017 en Mairie pour protocole d'accord.

Chantal PEGOUD nous fait lecture du compte-rendu de la bibliothèque. Elle nous informe que la formation d'un de nos agents a été refusée par le CNFPT.

Chantal PEGOUD nous informe d'un mail de Projet Coop'Libri pour une demande de soutien de projet de reprise suite à la mise en liquidation judiciaire de la librairie CHEMAIN de Voiron. Il n'y aura pas d'engagement de la Commune.

Chantal PEGOUD nous informe que la commission Cimetière s'est déplacée dans celui-ci et que 68 concessions paraissent abandonnées. Des panneaux vont être installés sur celles-ci pour information. Si ces concessions ne sont pas abandonnées, les familles viendront se faire connaître en Mairie.

Madame le Maire rappelle le rendez-vous pour le défilé du 11 novembre qui est fixé à 11 heures 30 sur la place de la Mairie.

Marc RIBET nous informe que des trous sont en formation sur la descente du chemin de la Colonge.

Madame le Maire nous informe qu'un rendez-vous est fixé à la Mairie avec Monsieur Jean-Jacques BOULON du Département service voirie et des riverains de l'impasse de la Romanière concernant les eaux d'écoulements sur la RD 82.

Yves DURET nous informe que le candélabre du centre bourg (suite à l'accident de voie publique l'ayant détérioré) sera remplacé avant l'installation des illuminations.

Florent PEYRAUD-MAGNIN nous informe que si des personnes nous signalent des chemins abandonnés ou « oubliés » lui en faire part afin qu'il les nettoie.

Céline REVOL remercie Hervé GROLEAU pour ses services concernant les dépannages informatiques dans les différents services communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures 20.

Prochain Conseil le mardi 07 novembre à **19 heures.**

Vu pour être affiché et publié le 19 octobre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire Céline REVOL**



